

5 décembre 2023



## L'APEA.EN.BREF.

### Nouvelle plateforme nationale d'information sur les APEA

*La nouvelle plateforme nationale d'information « L'APEA.EN.BREF. » fournit des textes et vidéos informatifs dans un langage simple et compréhensible sur toutes les questions relatives à l'APEA. Par ailleurs, elle oriente les personnes concernées, qui ont rapidement besoin d'aide et de soutien, vers les offres appropriées ou les autorités compétentes de leur région. La nouvelle plateforme d'information nationale a vu le jour grâce à une collaboration entre la COPMA et des organisations spécialisées Pro Senectute, Pro Mente Sana, KESCHA, Beobachter et ARTISET par l'intermédiaire de ses trois associations de branche CURAVIVA, INSOS et YOVITA, ainsi que des citoyennes et citoyens engagés.*

Autant que nécessaire, aussi peu que possible - selon ce principe, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) soutiennent les enfants en danger ou les adultes ayant besoin d'aide. Actuellement, environ 150'000 personnes sont accompagnées ou représentées en Suisse dans le cadre de mesures instaurées par les APEA. Après 10 ans, il est manifeste que la collaboration entre les APEA, les curateurs, ainsi que les institutions est efficace. « Nous voyons toutefois un besoin d'optimisation dans la communication avec la population », déclare Kathrin Schweizer, conseillère d'État (BL) et présidente de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). A ses yeux, le travail important des APEA reste pour beaucoup mal connu. « C'est dans ce contexte que nous avons décidé de construire une plateforme d'information nationale sur les questions relatives aux APEA ».

#### **Une plateforme inédite en collaboration avec la population et les organisations spécialisées**

La plateforme d'information s'adresse au grand public. Elle vise notamment les adultes qui ont besoin d'aide pour eux-mêmes ou pour leurs parents, ou les pères et mères qui ont des questions sur leurs droits et devoirs parentaux. Sous les rubriques « Enfants », « Adultes » et « Procédure », la plateforme répond aux principales questions sur la protection de l'enfant, la protection de l'adulte et le fonctionnement des APEA. Lors de l'élaboration, des personnes sans connaissances professionnelles spécifiques du domaine ont été consultées pour garantir la clarté des informations et la simplicité du langage.

#### **Pro Senectute, Pro Mente Sana, KESCHA, Beobachter et ARTISET**

La collaboration de différentes organisations spécialisées, actives dans la protection de l'enfant ou de l'adulte, a été particulièrement précieuse lors de la conception de la plateforme : le Beobachter avec ses différents services de conseil, ARTISET en tant que Fédération de prestataires de services pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que les enfants et jeunes ayant besoin de soutien, le centre d'écoute et d'assistance indépendant KESCHA qui peut être appelé en cas de conflit, la fondation Pro Senectute qui s'engage en faveur des personnes âgées ou Pro Mente Sana représentant les intérêts des personnes souffrant de troubles ou d'un handicap psychiques. Toutes les organisations partenaires apportent une contribution spécifique à la plateforme en fournissant des informations importantes dans leurs domaines d'expertise, au moyen de contributions vidéo détaillées et de liens.

« L'APEA.EN.BREF. » est une plateforme dynamique régulièrement mise à jour avec des informations actuelles. La Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) est responsable de son exploitation.

#### **Contact pour toutes les demandes des médias/informations complémentaires :**

Diana Wider, secrétaire générale de la COPMA, tél. 041 367 48 87 (10h00-12h00)

**Lien vers la plateforme :** <https://apea-en-bref.ch/>